

AR/EC/JD

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
Arrêté n°1/2020**

Le Maire de la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en date du 4 mars 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Classement - Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
I – GRZESIAK Marie	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe – 7 ^{ème} échelon	1 ^{er} octobre 2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Montpellier (6 Rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 8 juin 2020.

Le Maire,
Alexandre REYNAL



AR/EC/JD

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
Arrêté n°2/2019****Le Maire de la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,**VU** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales ;**CONSIDERANT** l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en date du 4 mars 2020,**ARRETE****ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Classement - Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – NOEL Thérèse	A Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe – 10 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2020
2 – PERES Dominique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2020
3 – CRUZ Laurent	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2020
4 – BARBOTEU Nicolas	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe – 7 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Montpellier (6 Rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 8 juin 2020.

Le Maire,
Alexandre REYNAL

AR/EC/JD

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Arrêté n°3/2019

Le Maire de la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en date du 4 mars 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Classement - Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – SAVIGNY Kévin	Adjoint Technique – 7 ^{ème} échelon	1 ^{er} mai 2020
2 – CASTELL Alain	Adjoint Technique – 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2020

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Montpellier (6 Rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 8 juin 2020.

Le Maire,
Alexandre REYNAL

